



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déprogrammation de vaccinations

Question écrite n° 36029

Texte de la question

Mme Valérie Petit alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le report à mars 2021 de tous les rendez-vous de vaccinations contre la covid-19 dans les Hauts-de-France. L'ARS des Hauts-de-France a annoncé le 28 janvier 2021 la déprogrammation de tous les rendez-vous pour la première injection prévus jusqu'au mardi 2 février 2021 inclus et reportés à mars. L'ARS souligne que ces déprogrammations interviennent « afin de garantir l'administration de la seconde injection pour toutes les personnes ayant déjà reçu la première dose en janvier ». Elle interroge donc le Gouvernement pour savoir pourquoi les Hauts-de-France sont ainsi sous-dotés en doses de vaccinations et quelles raisons ont motivé ces déprogrammations.

Texte de la réponse

Grâce à la mobilisation des professionnels de santé, des collectivités territoriales, des préfetures, des agences régionales de santé et de leurs partenaires sur les territoires, un nombre très important de centres de vaccination ont ouvert leurs portes aux Françaises et Français éligibles aux critères de priorité. Deux millions de rendez-vous avaient alors été pris à la mi-février. Ces rendez-vous peuvent être pris sur Internet, ou via un numéro de téléphone. Certaines régions ont connu des situations de report, qui concernent environ 5% de l'ensemble des rendez-vous. Les décalages en termes de délais de livraison des vaccins ont justifié ces reprogrammations. La seconde dose est garantie dès la prise de rendez-vous pour une primo-injection, via la réservation automatique d'un second rendez-vous. L'allocation des doses est organisée de manière à ce que les personnes qui ont eu une première injection puissent avoir la deuxième dans le temps requis. Le principe repose sur la préservation de la seconde dose en les sanctuarisant quels que soient les approvisionnements en doses. En outre, face à la recrudescence épidémique du mois de mars dans la région des Hauts-de-France, plusieurs opérations spéciales d'envois de doses de vaccins Pfizer supplémentaires ont été menées. Le schéma logistique de la vaccination repose sur l'égalité de traitement entre les territoires. Pour le vaccin Pfizer-BioNTech et celui de Moderna, la dotation correspondait au nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et à celui des professionnels de santé âgés de plus de 65 ans, suivant les critères de priorisation de la Haute autorité de santé. Le modèle d'allocation évolue pour suivre les cibles vaccinales. Les nouvelles livraisons reposent ensuite sur un principe de réapprovisionnement selon les besoins en doses que font remonter les établissements. Concernant le vaccin Astra Zeneca, le schéma logistique reposait à ce moment sur le nombre de professionnels de santé de moins de 65 ans qui constituent la première cible de ce vaccin. Les données sur les stocks et les livraisons au niveau départemental et par centre de vaccination sont disponibles pour tous sur le site data.gouv.fr, de même que le nombre de personnes ayant reçu une injection de vaccin contre la Covid-19, le nombre de doses reçues, l'âge, le sexe ainsi que leur localisation géographique. Un grand nombre de rendez-vous ont été ouverts dans les différentes régions, préemptés par un système de liste d'attente pour la grande majorité des centres. Enfin, de nouvelles commandes sont en cours de validation par l'Union européenne, permettant de sécuriser l'ensemble des doses du vaccin Pfizer-BioNTech précommandées par la France.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36029

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 870

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5392